



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/WG.53/2  
6 janvier 1981

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

Réunion d'experts du financement  
et de la programmation des pays  
côtiers de la Méditerranée

Genève, 26-30 janvier 1981

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE :

Programme de travail et budget proposés  
pour la période triennale 1981 - 1982 - 1983

## INTRODUCTION

1. Le programme de travail qui permettra d'exécuter le Plan d'action pour la Méditerranée pendant la période 1981-1983 a été élaboré comme suite aux décisions prises par les Parties contractantes, à leur première réunion, en 1979, et confirmées à leur réunion d'évaluation de 1980.
2. Le programme se compose de plusieurs sous-programmes qui sont des propositions convenues de réunions intergouvernementales, de réunions de groupes d'experts ou de consultations interorganisations.
3. Au cours de la période de trois années à venir, il est envisagé de poursuivre la mise au point d'instruments juridiques et la mise en oeuvre des instruments déjà adoptés; de doter le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures des moyens d'exécuter son mandat; de lancer un programme à long terme de surveillance continue et de recherche en tenant compte de l'expérience acquise pendant la phase pilote de MED POL; d'achever les première et deuxième phases du Plan bleu; d'agir en vue de rendre opérationnel le Programme d'actions prioritaires et de renforcer le Centre du Programme d'actions prioritaires; enfin, de doter l'Unité de coordination de son effectif complet au niveau prévu par le PNUE.
4. L'appui financier du Fonds pour l'environnement sera moindre que prévu en 1979. Les demandes émanant d'autres groupes de pays au titre des programmes pour les mers régionales en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique Ouest et dans le Pacifique Sud-Est ainsi que dans l'Océan Indien limiteront à 300 000 dollars par an les contributions au programme pour la Méditerranée. Ce montant couvrira une partie (décroissante) des frais de secrétariat ainsi que quelques activités programmées.
5. Les contributions des organismes des Nations Unies continueront d'être orientées vers des projets particuliers visant le plus souvent des pays. Elles devront être approuvées par chaque organisme, cas par cas, après des consultations prolongées entre l'organisme qui finance, l'institution spécialisée en cause et les pays bénéficiaires. Ces contributions n'entrent donc pas dans le cadre du budget soumis ici et les chiffres indiqués dans la colonne "Nations Unies et autres organismes" ne peuvent être considérés que comme des objectifs de financement supplémentaire. Il en va de même d'autres sources possibles de financement extérieures aux Nations Unies.
6. L'appui principal au Plan d'action pour la Méditerranée devrait donc venir des Parties contractantes par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la Méditerranée contre la pollution. Les parties contractantes approuvent le programme, le budget total et sa composition. Elles contrôlent aussi le rythme d'exécution du programme par le biais du calendrier de versement de leurs contributions. Un retard dans les versements entraîne un retard ou une interruption des activités correspondantes. Si les contributions sont reçues par petits versements échelonnés, la gestion des projets appelle des mesures d'urgence successives et les projets sont constamment menacés de clôture anticipée.

7. Le programme peut se développer comme le souhaitent les Parties contractantes, au cours des trois années à venir, à trois conditions:

- que les contributions convenues soient versées intégralement et promptement;
- que l'on dispose du personnel nécessaire pour lancer, coordonner ou exécuter les activités convenues;
- que les Etats côtiers coopèrent activement aux activités conjointes par l'intermédiaire de leurs meilleurs établissements de recherche et instituts scientifiques.

8. Le présent document est soumis pour examen préliminaire à la Réunion d'experts gouvernementaux des finances et de la programmation, suivant la décision prise à la Réunion d'évaluation de 1980.

9. Pour cet examen, les experts ne disposeront pas de toute la documentation correspondante dont les Parties contractantes seront saisies à leur deuxième réunion.

10. Ils souhaiteront peut-être, par conséquent, fixer principalement leur attention sur l'équilibre d'ensemble et la composition du programme, son coût total et le taux d'exécution proposé. Ils devront adresser leurs conclusions aux Parties contractantes, ainsi que les recommandations dont ils seront convenus sur les ordres de priorité, les compressions de programmes ou le réaménagement du calendrier, de manière à faciliter aux Parties l'examen final et l'adoption du programme de travail et du budget.

Section I

CHAPITRE 1 : COUT DE LA COORDINATION

11. Personnel. La Réunion Intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée tenue à Barcelone du 11 au 13 février 1980, après avoir examiné les propositions du Directeur exécutif contenues dans le document UNEP/IG.18/5, avait décidé de conserver les effectifs de l'Unité de Coordination tels qu'ils figuraient à l'addendum de ce document jusqu'à la fin de l'année 1980.

Ces effectifs comprenaient:

- Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée;
- un Administrateur auxiliaire de programmes (spécialiste des sciences marines);
- une secrétaire principale;
- un assistant administratif;
- deux secrétaires bilingues
- une dactylographe.

12. Elle avait décidé en outre, pour tenir compte de la situation budgétaire, de ne recruter, dans un premier temps, que trois personnes supplémentaires parmi les cinq proposées par le Directeur exécutif, à savoir: un spécialiste des sciences marines, un spécialiste du traitement des données et un fonctionnaire d'administration UNEP/IG.18/7 para.36; ces recrutements étaient prévus pour le dernier trimestre 1980. Les deux autres postes, celui de juriste et celui d'économiste, devaient être remplis lorsque la situation financière le permettrait.

Les contributions escomptées n'ayant pas été versées, le secrétariat a dû surseoir au recrutement des trois premiers fonctionnaires et, à l'heure actuelle, l'effectif de l'Unité de Coordination est resté le même que celui qui figure au paragraphe 11.

13. Pour 1981, on a calculé les dépenses de personnel en supposant que le reliquat des contributions promises par les Gouvernements pour l'exercice 1979-1980 serait déposé au Fonds d'affectation spéciale au tout début de 1981. Les trois postes d'administrateurs pourraient ainsi être remplis au mois de mars 1981. Par ailleurs, les postes d'économiste P4/5 et de juriste P3/4 figurent à partir de juillet 1981. Le poste de fonctionnaire d'administration et un poste de secrétaire sont inclus dans les frais généraux payés par le fonds au

PNUE.  
14. Le juriste remplacera le fonctionnaire chargé des questions juridiques au Programme d'activités des mers régionales. On estime, en effet, que les travaux relatifs à la mise en oeuvre de la Convention et des deux protocoles déjà ratifiés par les Parties contractantes, du Protocole sur la pollution d'origine tellurique signé à Athènes en Octobre 1980, et des autres protocoles envisagés dans le cadre de cette Convention, justifient à eux seuls l'emploi, à temps complet, d'un juriste.

15. L'économiste devra coordonner l'ensemble des activités menées dans le cadre de la gestion de l'environnement.

16. En ce qui concerne le poste de programmeur, une description détaillée des tâches qui lui seront confiées figure au document UNEP/IG.23/8. Son salaire et les dépenses afférentes au traitement des données figurent au chapitre 9.

17. Le poste d'administrateur auxiliaire de programme (sciences marines) a été maintenu jusqu'en juillet 1981 pour assurer la continuité des travaux dans le programme de surveillance et de recherches (MEDPOL), le recrutement du spécialiste au grade P-5 n'étant prévu que pour le 1er mars 1981.

18. Avec le recrutement du juriste et de l'économiste, l'Unité de Coordination parviendra au niveau d'effectif qui avait été affecté par le PNUE au Plan<sup>2</sup> d'action pour la Méditerranée.

19. Les salaires ont été calculés pour Genève et pour chacune des trois villes où l'Unité serait susceptible de s'installer. En ce qui concerne le personnel des Services généraux, le Directeur exécutif à l'intention de conserver, dans un premier temps et quel que soit le siège du Centre de Coordination, un personnel qui soit au courant des règles administratives et du fonctionnement du système des Nations Unies. Il a donc été prévu qu'une partie des effectifs soit détachée de Genève de la manière suivante: l'assistant administratif et la secrétaire principale, pendant les deux premières années, et une secrétaire bilingue pour la première année; le deuxième poste de secrétaire bilingue, ceux de dactylographe, standardiste/télexiste 1/ et d'huissier 1/ seraient pourvus sur place, ce qui devrait permettre à l'Unité de Coordination de fonctionner dans des conditions normales dès son installation dans le pays choisi par les Parties contractantes.

20. Les traitements sont ceux de l'Organisation des Nations Unies. Pour Monaco, on a appliqué le barème des traitements de l'UNESCO. En ce qui concerne le personnel des Services généraux qui serait détaché, les barèmes des traitements de Genève ont été majorés de l'indemnité mensuelle prévue par l'Organisation des Nations Unies pour le personnel en mission.

1/ En cas d'installation de l'Unité hors de Genève seulement.

Coût de la Coordination - Genève  
(en milliers de dollars des Etats Unis)

	1981	1982	1983
Personnel	369.2	448.4	484.2
Consultants	60.0	64.8	70.0
Voyages	40.0	43.2	46.6
Equipement	10.0	10.8	11.6
Loyer	24.0	25.9	28.0
Téléphone et télex	22.0	23.7	25.6
Location terminaux: télex; machine "Wylbur" pour la documentation et machines à photocopier	40.0	43.2	46.6
Documentation	100.0	100.0	108.0
Divers	11.0	11.9	12.8
Participation aux frais de l'Office des Nations Unies	38.0	41.0	44.3
TOTAL	714.2 =====	812.9 =====	877.7 =====

Coûts du transfert

21. Le transfert de l'Unité de Coordination de Genève à son siège permanent aura les incidences financières suivantes:

1. différence dans les traitements
2. coûts relatifs au transfert du personnel
3. coûts relatifs au transport du matériel de bureau, documents et dossiers
4. achat de mobilier de bureau
5. déduction des coûts de location des bureaux.

Ces coûts pourront être compensés, totalement ou en partie, par une contribution en espèces destinée à couvrir les frais d'exploitation du Centre. Des précisions sur ce point ont été demandées aux pays concernés. Dès réception de leur réponse, les renseignements seront incorporés dans un document qui sera distribué aux Gouvernements des pays côtiers.

22. Inflation. Le secrétariat n'a pas voulu chiffrer le taux d'inflation pour Genève, Athènes, Barcelone ou Monaco, faute d'éléments objectifs, seule l'expérience des dernières années montre pour Genève le taux d'inflation le plus bas. Une augmentation de 8% par année a donc été appliquée pour chaque pays. Les modifications dans les échelles de salaires seront reflétées dans les propositions budgétaires ultérieures.



CHAPITRE 2 : REUNIONS

23. Les réunions suivantes sont proposées pour le programme de travail 1981 - 1983:

- (i) Réunion d'experts chargés d'évaluer la phase pilote du programme MED POL et d'établir un programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée, Genève, 12-16 janvier 1981.
- (ii) Réunion d'experts du financement et de la programmation, Genève, 26-30 janvier 1981, financée par le Gouvernement français.
- (iii) Deuxième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, Cannes, 2-7 mars 1981.
- (iv) Réunion d'experts gouvernementaux chargés d'établir le projet final du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, septembre/octobre 1981.
- (v) Comité d'experts chargés d'étudier les méthodes alternatives relatives à la gestion du Fonds d'affectation spéciale, 1981.
- (vi) Comité d'experts chargés d'étudier la possibilité de créer un fonds interétatique de garantie pour la zone de la mer Méditerranée, 1982.
- (vii) Réunion d'experts/groupe de travail chargé d'examiner le protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, 1982.
- (viii) Réunion préliminaire sur les lignes directrices d'un protocole sur la pêche, 1982.
- (ix) Conférence diplomatique pour l'adoption d'un protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, mars/avril 1982.
- (x) Première Réunion d'experts sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, 1982.
- (xi) Réunion d'experts sur la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol, 1983.
- (xii) Réunion d'experts/consultations sur la pollution causée par les rejets des navires, 1983.
- (xiii) Deuxième Réunion d'experts sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, 1983.

- (xiv) Réunion d'experts gouvernementaux sur le format des rapports prévus à l'article 20 de la Convention, aux articles 7, 8, 9 et 10 du Protocole sur les immersions, à l'article 9 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures, 1983.
- (xv) Troisième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs et réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, 1983.

A ces réunions, il faut ajouter des consultations et groupes ad hoc d'experts réunis pour examiner certaines questions d'ordre juridique ou technique. Les coûts des réunions relatives à des projets figurent dans les prochains chapitres.

Coût estimatif de ces Réunions

(en milliers de dollars des Etats Unis)

	PNUE et Fonds d'affectation spéciale			Autres sources		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983
Réunions des Parties contractantes (iii) (xv)	100.0	-	116.0	50.0	-	-
Réunions intergouvernementales (ix)	-	108.0	-	-	-	-
Réunion d'experts (ii)	-	-	-	18.0	-	-
Réunions d'experts (i, iv, v, vi, vii, viii, x, xi, xii, xiii, xiv)	114.0	130.0	140.4	-	-	-
Consultations/Groupes <u>ad hoc</u> d'experts	30.0	32.4	35.0	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>244.0</b>	<b>270.4</b>	<b>291.4</b>	<b>68.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Coût du transfert

24. Pendant une période initiale de deux ans suivant le transfert de Genève, il sera nécessaire d'utiliser les services des interprètes, traducteurs et dactylographes de la Division des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Entretemps, l'Unité de Coordination recherchera localement les interprètes, traducteurs et dactylographes pouvant travailler dans les quatre langues (anglais, arabe, français et espagnol) et dont les services pourraient être utilisés pour des groupes de travail ou pour compléter les équipes de la Division des conférences. On espère qu'après cette période initiale, un personnel linguistique suffisant ayant l'expérience des réunions des Nations Unies sera disponible localement pour assumer l'entière responsabilité des réunions qui seront organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

25. Dans l'hypothèse où toutes les réunions seraient tenues au siège de l'Unité, les dépenses supplémentaires suivantes devraient être ajoutées (un ajustement de ces dépenses serait à faire suivant le pays choisi):

	1982	1983
	(en milliers de dollars des E.U.)	
Deux réunions intergouvernementales	50.0	54.0
Huit réunions d'experts (à 20.0)	80.0	86.4
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	130.0	140.4
	=====	=====

Si une réunion devait se tenir en dehors du siège sur l'invitation d'un pays côtier, les frais supplémentaires seraient remboursés par le gouvernement hôte et seraient déduits des estimations ci-dessus.

Salles de conférences et de réunions

26. Les coûts estimatifs des réunions ne comprennent pas la location des salles qui sont, à Genève, prêtées gracieusement au PNUE. Au cas où la location des salles ne serait pas couverte par le pays hôte, les coûts estimatifs seraient augmentés d'autant. Les conditions d'utilisation des salles de réunions constituent l'un des points à éclaircir avec le pays qui hébergera l'Unité de Coordination.

CHAPITRE 3 : QUESTIONS JURIDIQUES

27. La mise au point et l'application de la Convention et des protocoles connexes ne suffisent pas à répondre tout à fait au besoin de coopération dans le domaine juridique. C'est pourquoi nous proposons ici quelques activités dans ce domaine qui faciliteraient la réalisation du Plan d'action pour la Méditerranée.

- (i) Assistance aux gouvernements touchant les aspects juridiques de la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'environnement marin. Ce programme faciliterait l'harmonisation du droit de l'environnement au niveau régional.
- (ii) Initiation d'administrateurs et de juristes diplômés au droit de l'environnement.
- (iii) Encouragement aux initiatives concernant le droit de l'environnement au niveau non gouvernemental. Resserrement de la collaboration entre universités et juristes de pays et de systèmes juridiques différents dans la région méditerranéenne.
- (iv) Rassemblement de données relatives au droit de l'environnement applicable à des questions visées par le Plan d'action pour la Méditerranée (législation, réglementation et décisions judiciaires et administratives) dans la mesure où les systèmes d'information existants sont insuffisants en la matière.

28. Les activités conduites au titre du chapitre 3 seraient très partiellement financées par le budget; leur financement serait assuré essentiellement par des sources extérieures au terme d'une négociation. Elles seront coordonnées par le juriste de l'Unité de coordination par l'intermédiaire d'institutions extérieures.

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	Nations Unies et autres sources (estimations)
(i)	5,000	10,000	10,000	100,000
(ii)	7	20,000	20,000	200,000
(iii)	5,000	5,000	5,000	100,000
(iv)	10,000	25,000	25,000	100,000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	20,000	60,000	70,000	500,000
	=====	=====	=====	=====

Programme coordonné de surveillance continue et de recherche (MED POL)

29. Les quatre chapitres qui suivent ont trait au programme MED POL mis au point lors des consultations interinstitutions des 27, 28 et 29 août 1980 à Genève et soumis à la Réunion d'évaluation tenue à Genève du 12 au 16 janvier 1981 (voir UNEP/WG.46/5 et Add.1). Une proposition révisée sera soumise en même temps que le rapport sur cette réunion.

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Nations Unies et autres sources (estimations)</u>
<u>Chapitre 4</u>				
Surveillance continue des sources de pollution	97.5	82.5	50.5	45.0
<u>Chapitre 5</u>				
Surveillance continue des eaux côtières	308.0	394.0	306.0	225.0
<u>Chapitre 6</u>				
Surveillance continue des zones de référence	261.0	352.0	339.0	7,426.5
<u>Chapitre 7</u>				
Surveillance des milieux	72.8	277.0	183.8	192.0

CHAPITRE 8 : ACTIVITES DE RECHERCHE ET ACTIVITES D'APPUI

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Nations Unies et autres sources (estimations)</u>
Techniques d'échantillonnage et d'analyse	25.8	43.0	25.8	NA
Propositions de normes communes relatives à l'environnement	24.5	42.0	36.5	20.0
Directives concernant l'application de l'article 7 du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique	89.0	124.0	105.0	63.0
Modèles hydrodynamiques	20.0	34.0	3.0	NA
Recherches sur la toxicité, la persistance, la bio-accumulation et le caractère carcinogène de certaines substances	18.5	22.0	22.0	44.5
Corrélation entre l'ADN et la mutagénéité du milieu pollué par le HAP	19.0	21.0	22.0	NA
Recherche sur les effets du diphényle polychlore (PCB) sur les organismes marins	19.0	21.0	20.0	150.0
Contaminants chez les oiseaux sédentaires et les oiseaux mig.	22.0	22.0	24.0	NA
Recherches sur l'eutrophisation	-	69.0	69.0	NA
Etude des modifications de l'écosystème	-	35.0	69.0	NA
Effets des rejets thermiques	-	-	18.0	NA
Cycles bio-géologiques de certains polluants	16.0	24.5	20.0	55.0
Cycles bio-géologiques des pathogènes	60.0	45.0	32.0	NA
Evaluation des effets du mercure	25.0	25.0	25.0	NA
Ingestion de mercure	87.5	91.5	56.5	60.0
Etude de polluants: phénomènes de transfert	26.0	35.0	36.0	120.0
Services d'urgence et services d'entretien d'instruments scientifiques utilisés pendant la phase 2 de MED POL	85.0	87.0	89.0	36.0
Etalonnage comparatif des instr. de mesure de la pollution	45.0	27.0	27.0	92.0
Prog. de contrôle de la qualité	29.0	46.0	46.0	NA
Participation de la FAO (maximum)	118.4	195.4	215.0	89.0
TOTAL PARTIEL (Recherche)	<u>729.7</u>	<u>1009.4</u>	<u>960.8</u>	<u>729.5</u>

## CHAPITRE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES

30. Au cours de la discussion relative à l'examen des dispositions institutionnelles et financières qui a eu lieu pendant la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée tenue à Barcelone en Février 1980, une délégation a exprimé le souhait de recevoir des renseignements détaillés sur les tâches qui seraient confiées au spécialiste du traitement des données dont le recrutement était prévu pour octobre 1980, et a demandé au secrétariat de présenter un rapport sur l'application du traitement des données dans certains secteurs du Plan d'action pour la Méditerranée.

### Traitement des données de la Phase II du programme MED POL

31. A. Données nécessaires pour vérifier que la Convention de Barcelone et les protocoles y relatifs sont bien respectés.
- B. Données qui présentent un intérêt scientifique à l'échelon international (pas nécessairement pour l'ensemble de la région méditerranéenne) et qui peuvent être réutilisées par les scientifiques dans d'autres pays.
- C. Données d'intérêt purement national.

Les données de la catégorie A doivent être traitées, résumées et classées par le secrétariat de la Convention et des informations statistiques et cartographiques destinées à être présentées sur un écran de visualisation doivent être régulièrement communiquées aux Parties contractantes, après avoir été homologuées par l'équipe interinstitutions et le groupe de travail pour la coopération scientifique et technique.

Les données de la catégorie B devraient être classées dans un service central d'archives et mises à la disposition des scientifiques de la région méditerranéenne et d'ailleurs afin qu'ils puissent les utiliser.

D'une manière générale, les données de la catégorie C ne devraient pas être centralisées mais, autant que possible, il faudrait les conserver sous forme compatible dans les archives des divers pays.

32. Le spécialiste du traitement des données s'occupera, avec l'assistance des unités du PNUE concernées, d'analyser, de classer et de présenter les données de la catégorie A. Il fera de même, sur demande, pour les données de la catégorie B communiquées par les gouvernements. Ces activités exigent un travail préparatoire considérable; il faut notamment étudier les systèmes semblables qui sont utilisés ailleurs, procéder à une analyse fonctionnelle et organique, obtenir l'accord d'experts des gouvernements et des organismes intéressés, concevoir des fichiers, élaborer des programmes, faire des essais et produire des états mécanographiques. Pour ce qui est de l'analyse organique, il s'agit avant tout d'une question d'harmonisation car il faudra tenir compte des procédures actuellement utilisées dans les centres nationaux. De nombreuses consultations seront donc nécessaires au début.

33. Le spécialiste du traitement des données n'est en aucune façon chargé de vérifier la validité scientifique ou la cohérence des données communiquées. Il n'est pas chargé non plus de transcrire les données qui ne sont pas présentées sur des imprimés d'un modèle courant. Il faudra désigner, du moins au début, des centres de transmission où toutes les données seront vérifiées par des experts qualifiés avant d'être mises sur ordinateur. Ces centres

pourront faire appel au concours des organismes coopérants ou des centres régionaux et nationaux appropriés.

34. Il faudra rédiger un manuel des procédures de traitement des données et enseigner les méthodes classiques. Les programmes-machine utilisés au secrétariat devraient, dans la mesure du possible, être présentés sous une forme utilisable par les ordinateurs des pays. Il s'agit là d'un projet à long terme mais un certain nombre de conditions devront être remplies assez rapidement si on ne veut pas qu'il y ait de hiatus entre le programme pilote et le programme à long terme MED POL.

35. Il devrait être possible en fin de compte d'accéder aux données détenues par le secrétariat par l'intermédiaire des réseaux de transmission de données établis dans la région, y compris l'EURONET. Cette méthode risque fort de ne pas être rentable tant que la base de données ne sera pas suffisamment étoffée et utilisée, mais il faut tenir compte des objectifs à long terme.

36. Le spécialiste du traitement des données a des compétences en matière de traitement de l'information mais pas dans le domaine des sciences de la mer et il n'est certainement pas au courant de toutes les disciplines très diverses sur lesquelles portent la Convention de Barcelone et les protocoles y relatifs. Il faudra donc que des comités consultatifs précisent les critères scientifiques et juridiques et les règles de gestion applicables en matière de traitement des données ainsi que les conditions à remplir pour l'affichage des données.

Il y a trois types de travaux supplémentaires à effectuer en ce qui concerne le traitement des données.

37. Le travail de traitement des données pour le Plan bleu sera effectué par l'expert nommé à cette fin. Toutefois, il devra solliciter une aide à Genève, tant au niveau des négociations nécessaires pour saisir des données provenant des banques de données de l'ONU qu'au niveau technique où il aura besoin du concours du Centre international de calcul pour extraire ces données.

38. Il est prévu que la plus grande partie du traitement des données relatives au PAP sera finalement effectuée directement sous le contrôle des institutions compétentes. Toutefois, il faudra qu'au début le Groupe de coordination effectue ce travail pour certains centres du PAP et, à cet égard, une coordination permanente sera nécessaire.

39. L'appui à fournir en matière de traitement de l'information en gestion n'est pas en lui-même très important, mais il exige au départ un travail considérable de programmation. Outre le contrôle financier normal et la production de rapports administratifs, on a l'intention de mettre à la disposition des participants un service informatisé d'échanges d'informations portant sur tous les aspects du Plan d'action pour la Méditerranée. Ce service fournira des renseignements sur la documentation disponible, la situation financière, les réunions prévues et les autres questions pertinentes. Ce service ne sera certainement pas pleinement opérationnel avant la fin de 1981, mais il correspond à un besoin très important et tout sera mis en oeuvre pour répondre à ce besoin dans la limite des ressources disponibles.

40. Dans le présent document, il n'est pas tenu compte des besoins du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures de Malte.

Prévisions de dépenses

	m/m	1981	m/m	1982	m/m	1983
A. Achat de matériel						
Achat d'un terminal graphique de dialogue autonome accompagné d'un ensemble de programmes permettant d'établir des correspondances (dépense non renouvelable)		45 000				
B. Utilisation de l'ordinateur et location d'un terminal						
Coût annuel du terminal de programmeur à unité d'affichage et coût de l'utilisation de l'ordinateur servant au traitement des données au CIC		17 500		18 900		20 400
C. Dépenses de personnel Informaticien	10	45 000	12	58 300	12	63 000
D. Coût des services de consultants						
i) Analyste de systèmes chargé de définir le système de traitement des données relatives au MED POL	6	38 000	3	20 500	3	22 100
ii) Consultants chargés de la mise en forme et de la validation préalable des données	4	20 000	6	32 400	6	35 000
E. Frais de voyage des consultants		5 000		5 400		5 800
F. Saisie de données Services contractuels ou dépenses de personnel pour la préparation et la saisie des données		10 000		10 800		11 600
		<u>180 500</u>		<u>146 300</u>		<u>157 900</u>
DEPENSES TOTALES		<u>180 500</u>		<u>146 300</u>		<u>157 900</u>

CHAPITRE 10 : CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

41. Les participants à la Réunion d'évaluation des activités du Centre régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (17-20 novembre 1980) ont recommandé notamment que l'OMCI, en consultation avec le Directeur du Centre et le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, établisse un budget du Centre pour 1981, 1982 et 1983. Un projet de budget et un plan de travail et un calendrier ont donc été élaborés en se fondant sur la liste révisée d'activités qui fait l'objet de l'Annexe IV du rapport sur la réunion en question. Il a été tenu compte des ressources financières qui seraient probablement disponibles, et on considère que les prévisions budgétaires qui ont été établies sont le minimum nécessaire pour que le Centre puisse exécuter les tâches que les Parties contractantes lui ont confiées.

42. Les participants à la Réunion d'évaluation ont indiqué, dans le débat sur les objectifs du Centre, qu'il fallait donner désormais la priorité aux activités qui sont de nature à renforcer la capacité des Etats côtiers de combattre les déversements d'hydrocarbures: établissement de plans d'urgence, échange d'informations et organisation de la formation, par exemple. Une deuxième tâche prioritaire consistait à mettre le Centre en mesure de répondre promptement aux demandes de ces Etats, en particulier dans les situations d'urgence.

43. Il est tenu compte également, dans les activités présentées ci-après pour 1981, 1982 et 1983, des recommandations des Parties contractantes à la Réunion d'évaluation intergouvernementale, en particulier:

- a) le Centre devrait fournir des services consultatifs aux pays qui le demanderaient pour les aider à élaborer et mettre en oeuvre leurs propres plans d'urgence;
- b) le Centre devrait organiser des stages de formation régionaux portant sur les méthodes, les moyens et les techniques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

Programmes annuels - Programme 1981

44. Le programme prévu pour 1981 vise à maintenir les activités présentes du Centre et correspond au niveau d'activité minimal dont il a été question à la réunion d'évaluation.

45. Après avoir examiné la première hypothèse avancée par le Directeur du Centre, les participants à cette réunion ont réaffirmé que le Centre devait poursuivre les activités qu'on l'avait prié d'entreprendre.

46. Ils ont souligné à cet égard qu'il était important de pourvoir sans tarder le poste vacant d'expert technique, pour lequel des crédits étaient inscrits au budget, mais qui n'avait pas pu être encore pourvu en raison de diverses contraintes, budgétaires et autres. Quelques délégations ont estimé en outre qu'il fallait inscrire au budget du Centre les fonds nécessaires pour recruter des experts pour des contrats de courte durée dans les cas d'urgence.

47. Les activités principales du Centre prévues pour 1981 sont donc les suivantes:

- recrutement du personnel technique nécessaire au Centre et organisation du travail;
- étude des moyens d'accroître la capacité du Centre de réagir plus promptement aux demandes des Etats côtiers;
- emploi de consultants pour aider à la mise en place de moyens nationaux;
- déplacements dans les Etats côtiers (à la demande);
- poursuite des activités engagées;
- développement de la coopération avec la Communauté économique européenne, l'industrie pétrolière, l'industrie maritime, etc. (voir Annexe IV, par. 5.5, du rapport final);
- organisation d'une réunion sous-régionale sur la Méditerranée centrale;
- organisation d'un stage de formation.

48. D'autres activités pourraient être prévues suivant la date à laquelle sera recruté l'expert technique et en fonction de la coopération directe des Etats côtiers.

#### Programme 1982

49. Si le programme sus-visé peut être réalisé en 1981, le Centre sera à même de mieux concevoir les autres activités prioritaires indiquées à la Réunion d'évaluation et d'en exécuter quelques-unes, voire la totalité.

50. Si les ressources additionnelles nécessaires pouvaient être réunies, elles devraient être employées, de l'avis des participants à la Réunion d'évaluation, au renforcement d'activités que le Centre exécute déjà, et au lancement en priorité des activités nouvelles ci-après:

- a) Publication d'un annuaire régional fondé sur les données reçues des Etats côtiers;
- b) Inventaire des moyens de communication;
- c) Etablissement d'une formule standard d'avis d'alerte et d'une procédure pour alerter le Centre;
- d) Aide à l'échange d'experts;
- e) Aide à l'envoi d'observateurs sur les lieux d'incidents en cas d'urgence.

51. Les principales activités prévues pour 1982 pourraient donc comprendre, outre les précédentes:

- quelques-unes des actions, ou toutes, visées au paragraphe 9;

- des déplacements de l'expert technique dans les Etats côtiers;
- des missions dans les Etats côtiers pour les aider à mettre en place leurs moyens propres de répondre aux cas d'urgence;
- un début de mise en oeuvre d'une banque de données et d'un système de recherche automatique de l'information;
- l'organisation de journées d'étude consacrées à la planification d'activités en cas d'urgence, y compris en particulier une étude sur les zones très vulnérables;
- la participation du Centre à des activités sous-régionales.

### Programme 1983

52. Outre les activités ordinaires, certaines activités pourraient déjà être prévues pour 1983:

- déplacements de l'expert technique dans les autres Etats côtiers;
- prolongement et extension de l'assistance aux Etats côtiers en vue de l'élaboration de leurs propres plans d'urgence;
- organisation d'une nouvelle réunion sous-régionale;
- organisation d'un nouveau stage de formation;
- bourses de formation;
- exercice de communication;
- mise au point et utilisation d'un nouveau système informatique.

53. Les journées d'étude consacrées à la planification d'activités en cas d'urgence prévues pour 1982 donneront à coup sûr l'occasion de revoir ce qui a été fait et de proposer des activités nouvelles pour 1983. D'autres actions nouvelles pourraient être prévues pour profiter de l'expérience acquise ou pour répondre à des demandes particulières des Etats côtiers.

54. Si les activités prévues pour 1981 et 1982 sont menées à bien, on pourrait, en 1983, entreprendre des étapes nouvelles concernant quelques-unes de ces activités, et par exemple organiser, cette année-là, des exercices de simulation d'accident massif dans les zones critiques.

BUDGET PROPOSE POUR LE CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

<u>PERSONNEL DE PROJET</u>	(31/12/80- 30/6/81)	(30/6/81- 31/12/81)	1981 TOTAL	1982	1983
Directeur	30,000	30,000	60,000	66,000	72,600
Experts techniques (3 m/m)	20,000	30,000	50,000	55,000	60,500
Chargé de l'information	4,600	4,600	9,200	10,100	11,100
Assistant technique (3 m/m)	2,300	4,600	6,900	7,600	8,400
Directeur adjoint/Administration	20,500	20,500	41,000	45,100	49,600
Consultant (2 m/m y compris voyages)	17,000	-	17,000	18,700	20,500
<u>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</u>					
Secrétaire bilingue	4,500	4,500	9,000	9,900	10,900
2 empl.bureau/dactylos/opér.télex	7,000	7,000	14,000	15,400	16,900
Concierge	3,400	3,500	7,000	7,700	8,500
2 secrétaires bilingues	2,300	4,500	6,800	7,500	8,300
<hr/>					
TOTAL PERSONNEL	111,700	109,200	220,900	243,000	267,300
VOYAGES	10,000	10,000	20,000	25,000	30,000
FORMATION - REUNIONS	30,000	35,000	65,000	80,000	80,000
MATERIEL	8,000	4,000	12,000	12,000	12,000
DOCUMENTATION	6,000	4,000	10,000	10,000	10,000
DIVERS	25,000	15,000	40,000	48,000	56,000
<hr/>					
	190,700	177,200	367,900	420,000	455,300
Contribution en espèces du Gouvernement de Malte - Valeur estimative de la location des locaux du Centre					
Contribution en espèces de l'OMCI - Assistance administrative et technique					
			60,000	60,000	60,000
			52,000	52,000	52,000

CHAPITRE 11 : LES CRITERES DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT :

55. Les critères de la qualité de l'environnement (normes d'utilisation) pour les eaux de baignade, les eaux réservées à la conchyliculture et pour les organismes marins propres à la consommation, avec référence particulière aux études épidémiologiques (voir détails dans document UNEP/WG.46/5).

(en milliers de dollars des Etats Unis)

1981	1982	1983	1981-1983 Autres sources
87.5	91.5	56.5	46.0
80.0	260.0	210.0	106.0
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
167.5	351.5	266.5	152.0
=====	=====	=====	=====

Section II

CHAPITRE 1 : PLAN BLEU

Achèvement de la première phase (fin 1981)

56. Le Plan bleu a démarré le 1er septembre 1980 (à Médéas). A fin décembre, la première phase est maintenant bien engagée: les séminaires de lancement des huit premières expertises ont eu lieu en octobre et décembre, et les cahiers des charges des quatre dernières expertises ont été préparés par le Groupe de coordination et de synthèse. Les huit premières études sont les suivantes: ressources en eau, santé et population, tourisme, identité culturelle, croissance industrielle, énergies, utilisation de l'espace, relations économiques intra-méditerranéennes. Les quatre dernières études sont les suivantes: système terre-mer, transports et communications, prise de conscience à l'égard de l'environnement, influences non-méditerranéennes.

57. Il est bon de rappeler succinctement les objectifs de la première phase, prévue de s'étendre sur une période de 15-16 mois, avant de décrire les travaux de la deuxième. La première phase a pour but:

D'identifier l'état de développement du bassin méditerranéen (développement économique, mais aussi social et culturel);

D'inventorier les ressources, humaines et naturelles, qui ont supporté ce développement;

De déceler les tendances d'évolution à court et moyen terme, et les facteurs de changement, voire les germes de mutation, pour le long terme;

De reconnaître et d'analyser enfin les problèmes qu'a rencontré ce développement, et plus encore ceux qu'il rencontrera, et en premier lieu pour s'harmoniser avec une gestion judicieuse de l'environnement, le bassin méditerranéen étant un des écosystèmes fragiles et menacés.

58. Ces principaux objectifs de la première phase seront atteints par le déroulement quasi en parallèle des douze expertises rappelées ci-dessus ainsi que par le travail de réflexion et d'analyse aboutissant au rapport de synthèse qu'effectuera le GCS et qui se terminera fin 1981. Rappelons enfin que la première phase, c'est aussi la mise en place des mécanismes et des structures - légères - de l'exercice unique qu'est le Plan bleu: fonctionnement collégial du GCS, et mobilisation, par le principe de la responsabilité "binomial", paritaire des douze expertises, de nombreuses organisations du Nord et du Sud, appelées à dialoguer et à travailler en étroite collaboration.

Les travaux de la deuxième phase (1982-1983)

La place de la deuxième phase dans le Plan bleu

59. La deuxième phase sera la vraie phase du travail constructif du Plan bleu. Elle sera une phase de réflexion et de prospective sur les potentialités de développement du bassin méditerranéen (à l'échelle des nations riveraines, et dans son ensemble). Il ne suffit pas de constater, par des programmes de surveillance, l'évolution - dramatique dans certaines zones,

des conditions des milieux humains, biologiques ou physiques, ou de décider à la suite de ces constats telles ou telles mesures - urgentes - de protection de l'écosystème méditerranéen. Il est nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement complexe de cet écosystème, et plus encore d'en imaginer quelles seront les évolutions possibles et/ou souhaitables - but de la prospective, par le truchement des scénarios "normatifs" - en vue de concilier les aspirations du développement avec les impératifs de la bonne gestion de l'environnement.

60. Le Plan bleu, par sa deuxième phase, se veut donc un exercice de réflexion et, par son ouverture, de rencontre entre les nations riveraines à la fois soucieuses de leur avenir, et solidaires par le lien de leurs richesses communes menacées. C'est au cours de cette phase que se déroulera l'essentiel du travail, la troisième phase étant consacrée à la formulation et à l'explication d'une série cohérente de recommandations. Aussi convient-il de voir de plus près la nature des travaux de cette phase cruciale, pour mieux apprécier la nécessité de la période de deux ans qu'elle doit couvrir.

#### Contenu et méthodologie de la deuxième phase

61. La deuxième phase du Plan bleu sera principalement axée sur la construction de scénarios "d'anticipation". Il a été prévu que la plupart des expertises de la première phase ébaucheraient, dans leurs domaines respectifs, des scénarios "d'extrapolation", c'est-à-dire le prolongement raisonné des tendances lourdes identifiées. La première démarche de la deuxième phase sera donc d'intégrer ces divers scénarios --après ajustements éventuels de cohérence -- en un scénario de référence: "ce qui pourrait se passer par la poursuite des tendances actuelles". Le fait d'extrapoler le passé et le présent, non pas sur des valeurs uniques, mais sur des fourchettes de valeurs et/ou d'hypothèses (par exemple croissance économique faible, moyenne ou forte; normes d'anti-pollution laxistes, moyennes ou rigoureuses, etc.) conduira en réalité à un ensemble de scénarios, qui encadreront le premier scénario de référence.

62. Ces scénarios d'extrapolation n'épuisent pas, loin s'en faut, tous les possibles. Les "tendances lourdes" cachent parfois des germes de mutation (qu'il a été demandé aux douze expertises d'identifier dans la mesure du possible), germes qui demain pourront devenir les moteurs d'une évolution différente, voire les principes de nouveaux modes de développement: dans le secteur énergétique par exemple, ce pourrait être la percée technologique et économique du photovoltaïque, modifiant radicalement la pénétration de l'électricité en de nombreux secteurs ou pays, etc. Les objectifs eux-mêmes du développement peuvent être modifiés, voire révisés: la "croissance à l'occidentale", alimentée par des ressources naturelles qui paraissent quasi-inépuisables et par une énergie - le pétrole - presque "miraculeuse" et à très bas prix, n'est plus un "modèle" inévitable - ni même possible -, et d'autres types de croissance sont aujourd'hui recherchés ou envisagés.

63. Sur ces thèmes, mutations et/ou objectifs nouveaux, seront bâtis dans la deuxième phase d'autres types de scénarios dits d'anticipation, normatifs ou contrastés, selon la méthode prospective qui reconstruit le cheminement en procédant d'un futur choisi ou souhaité vers le présent. De tels objectifs du futur seront définis par le GCS, tant par son propre travail de réflexion que par son ouverture et son dialogue avec des décideurs d'horizons divers.

64. Il est prévu de recourir largement à l'analyse des systèmes. Cette méthode d'analyse et d'aide à la décision est un des outils privilégiés du Plan bleu, essentiellement orienté vers l'action. En vue de son utilisation intensive pour définir et bâtir les divers scénarios de la deuxième phase, l'analyse des systèmes est d'ailleurs le thème de la première des douze expertises (de la première phase): le système et les sous-systèmes terre-mer. Avec cette expertise, seront testés les concepts et les procédures dont la deuxième phase fera un usage croissant.

65. Construction des scénarios et analyse des systèmes s'appuieront éventuellement sur des petits modèles, relativement simples (aptes à dégager parfois des conséquences inattendues de certaines décisions). Vu la durée de la deuxième phase - deux ans - et la constitution de l'équipe du Plan bleu, il n'est pas question de bâtir un "supermodèle méditerranéen". Par contre, le dialogue avec les équipes travaillant sur des modèles mondiaux et/ou régionaux sera établi dans un souci de compatibilité, voire d'intégration relative. Les scénarios, l'analyse du système terre-mer et les modèles éventuels, s'appuieront naturellement sur la base de données méditerranéennes collectées pendant la première phase, tant par les expertises qu'auprès des organismes internationaux et nationaux spécialisés, et partiellement informatisées en banque de données pour les besoins spécifiques du GCS.

#### Les moyens d'action de la deuxième phase

66. Ces moyens sont divers, en partie différents de ceux de la première phase, et s'inspirent d'une certaine originalité ou d'un esprit d'innovation.

#### Réunions du GCS

67. Les réunions du GCS se poursuivront à une cadence de huit réunions par an, soit à Médéas, soit dans l'un des pays participants pour favoriser les contacts et échanges de vues sur les travaux du Plan bleu.

#### Compléments d'études

68. Il est vraisemblable que lors de l'exercice de synthèse à la fin de la première phase, certains points nécessiteront d'être approfondis. Dans un monde en évolution rapide, d'autres points apparaîtront, qui mériteront d'être pris en compte pour l'élaboration des scénarios. Il est donc prévu de pouvoir s'appuyer sur quelques études complémentaires qui pourront, selon les cas, soit être confiées à des organismes spécialisés, soit reprendre le principe binomial des expertises de la phase précédente.

#### Consultations

69. Bien que les membres du GCS aient été choisis pour leur complémentarité multidisciplinaire, ils ne sauraient tout connaître à fond et en détail. Aussi, le GCS - comme d'ailleurs au cours de la première phase - devra-t-il pouvoir bénéficier de la compétence et de l'expérience d'autres experts, individus ou groupes spécialisés, voire d'autres projets en cours, par une procédure de consultations.

### Séminaires avec des décideurs

70. Dans le même esprit, et pour s'assurer de la bonne orientation de ses réflexions - qui se veulent "utilitaires", et non pas académiques - et de leur bonne réception (au moins dans leur forme!) par leurs destinataires lors de la troisième phase (présentation et discussion des résultats), le GCS envisage d'organiser pendant la deuxième phase deux ou trois séminaires avec des "décideurs", à savoir des personnes qui ont la pratique de la prise de décision au niveau le plus élevé (celui du gouvernement et éventuellement de la direction de très grandes entreprises). Ces décideurs seront invités à titre purement personnel, afin de permettre aux membres du GCS de bénéficier de leur expérience, sans engager les organismes qu'ils dirigent.

### Moyens informatiques

71. Les moyens informatiques continueront à être utilisés pour la gestion des données nécessaires aux travaux de la deuxième phase, pour leur mise en forme cartographique informatisée (permettant d'obtenir des cartes combinées ou par superposition de thèmes), et pour l'utilisation de petits modèles simplifiés.

### Information et publications

72. L'information est une condition essentielle au succès du Plan bleu, et constitue un moyen d'action majeur de la deuxième phase: la lettre d'information du Plan bleu sera naturellement continuée et étoffée. Des rapports intérimaires seront préparés par le GCS, soit sur des domaines particuliers de l'étude, soit sur des étapes intermédiaires du projet, tant pour informer les décideurs, les responsables d'activités intéressés à l'état d'avancement du Plan bleu, et les chercheurs concernés, que pour susciter des réactions, et obtenir des commentaires pour les dernières étapes de la deuxième phase. Des membres du GCS pourront assister à des conférences internationales et présenter des résultats de travaux, pour bénéficier des progrès de travaux parallèles ou complémentaires, et des stimulants du jugement des "pairs" dans les disciplines diverses mobilisées par le Plan bleu (prospective, analyse des systèmes, gestion des données, etc..).

### Points focaux

73. Le GCS souhaite pour la deuxième phase pouvoir s'appuyer davantage sur les points focaux dont les structures pourraient être renforcées. Il serait fort utile que les fonctions de point focal soient prises en charge par un organisme dont les activités portent sur le développement et l'environnement. Un tel organisme pourrait devenir le principal point de contact en tout ce qui concerne le Plan bleu (en respectant naturellement les règles en vigueur dans chaque pays).

### Produits et résultats de la deuxième phase

74. Intégrant les résultats de la première phase, les résultats de la deuxième phase seront presque en fait les résultats du Plan bleu dans son ensemble, sous réserve des amendements et/ou compléments résultant des discussions finales. Ces résultats ou "produits" seront:

- (a) des rapports intérimaires mentionnés ci-dessus;
- (b) le rapport final de la deuxième phase, qui présentera et comparera, en les raisonnant, les principaux scénarios d'extrapolation et d'anticipation pour les développements possibles du bassin méditerranéen avec leurs conséquences éventuelles sur l'environnement;
- (c) la base de données méditerranéennes, élaborée lors de la première phase mais naturellement continuée lors de la deuxième phase;
- (d) une banque de données informatisée, elle aussi démarrée lors de la première phase, à partir de la base de données, mais conçue et structurée pour les besoins du GCS pour les travaux de la deuxième phase.

75. Le GCS pense également qu'au-delà de ses propres besoins, la base de données, et la banque de données informatisées, pourraient valablement être mises à la disposition des pays participants et d'autres organisations.

CHAPITRE 1 : PLAN BLEU

	<u>1981</u>	<u>1982 et 1983</u>
	(en milliers de dollars des Etats Unis)	
<u>GCS</u>		
8 réunions par an	163.6	120.0
8 membres du GCS (mi-temps)	230.0	320.0
1 membre du GCS (temps complet)	97.2	100.0
Assistance temporaire	192.8	50.0
<u>Consultations</u>		
3 études (2 experts pour chaque étude, 12 thèmes) y compris les voyages	186.4	250.0
<u>Séminaires de décideurs</u> (3 par an)	-	134.0
<u>Réunions</u>	15.0	20.0
<u>Equipement</u>	7.5	-
<u>Traitement des données</u>	150.0	360.0
<u>Etudes supplémentaires</u>	-	260.0
<u>Réunions des points focaux</u> (1 par an)	-	90.0
<u>Entretien des bureaux</u>	11.0	-
<u>Documentation, publications</u>	7.5	250.0
<u>Communications</u>	29.0	-
<u>Divers</u>	-	206.0
	<hr/>	
TOTAL	1,090.0 =====	2,180.0 =====
<u>Contribution du Gouvernement français par Médéas</u>		
- Loyer et charges diverses		
- Directeur		
- 2 secrétaires		
- voyages, hospitalité	265.0	530.0

CHAPITRE 2 : PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES  
COORDINATION ET DEVELOPPEMENT

(pour les détails, voir le document UNEP/IG.23/INF.22)

76. C'est aux activités sur le terrain qu'on peut juger véritablement le Plan d'action. Pour améliorer l'état de la Méditerranée, il est essentiel que le travail des juristes, des scientifiques et des planificateurs trouve son application pratique dans le Programme d'actions prioritaires (PAP). A cette fin, les mesures ci-après sont proposées:

- (i) Etude de la capacité et des moyens des pays (établissements scientifiques et administrations, main-d'oeuvre, moyens de recherches et matériel notamment) de réagir aux problèmes d'environnement.
- (ii) Développement et renforcement de la capacité de faire des analyses d'impact sur l'environnement.
- (iii) Encouragement aux projets de développement en cours ayant des effets bénéfiques pour l'environnement aux fins de démonstration ( un fonctionnaire connaissant les Nations Unies pour renforcer le Centre d'action régional (CAR) à Split).
- (iv) Etude des risques de catastrophe dans la région méditerranéenne.
- (v) Création d'un groupe mixte PNUD/PNUE (sous réserve de confirmation).

	Nouvelles activités			PAP/CAR
	1981	1982	1983	
(i)	10,000	61,000		17,500
(ii)	74,000	40,000	152,000	115,000
(iii)	-	74,000	131,000	110,000
(iv)	-	40,000	60,000	50,000
(v)	60,000	60,000	60,000	180,000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	144,000	275,000	403,000	472,500

CHAPITRE 3 : RESSOURCES MARINES VIVANTES

77. Une mission mixte PNUD/FAO/PNUE conduite d'octobre 1978 à mai 1979 au titre de l'assistance préparatoire a permis de définir un grand projet régional d'aquaculture. Dans le coût du projet (245,000 dollars) est compris le coût estimatif d'un coordonnateur qui a été recruté pour un an à partir du milieu de juin 1980.

78. Le coût total du projet pour lequel on attend maintenant l'acceptation officielle d'un soutien des gouvernements et une décision définitive du PNUD au sujet du financement est estimé à 2,480,000 dollars pour une durée de trois ans et demi.

79. Il n'est pas prévu d'autres dépenses pour 1981-83. Certaines activités connexes pourraient être organisées dans les Etats côtiers qui ne reçoivent pas l'assistance du PNUD, et la Communauté économique européenne pourrait financer certaines activités sur ses ressources propres. Le coût de ces activités additionnelles ne sera pas à la charge du budget pour la Méditerranée. Tous les Etats côtiers en seront informés.

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Nations Unies et aut.sources (est.)</u>
Aquaculture	-	-	-	2,480,000

#### CHAPITRE 4 : GESTION DES EAUX

80. A l'initiative du PNUE et de l'Unité de coordination PNUD/PNUE, les activités relatives à la gestion des eaux se sont poursuivies et une réunion de consultation interinstitutions s'est tenue à Paris, au siège de l'UNESCO, du 7 au 10 juillet 1980. Les participants ont établi une liste de projets qui devrait être considérée comme un ensemble. La cohérence interne serait assurée en particulier par les activités d'appui proposées (transfert et échange de techniques et d'informations) et par un vaste programme de formation.

- (i) Transport d'eau douce par voie de mer. Il s'agit dans l'immédiat d'analyser les modes existants de transport d'eau par voie de mer, de rassembler et d'examiner toutes les données utiles et de fournir aux gouvernements intéressés les éléments nécessaires à la planification des moyens les meilleurs de transporter l'eau par voie de mer jusque dans les îles et d'autres lieux dépourvus d'eau douce (pour d'autres précisions, voir UNEP/IG.23/INF.20).

	<u>Fonds d'affect. spéc. pour la Méd.</u>	<u>1982</u>	<u>PAP/CAR</u>
(i) Transport d'eau douce par voie de mer (durée: 10 mois)	72,000		38,500
(ii) Douze projets, pour lesquels aucune dépense n'est inscrite au budget pour la Méditerranée, sont en cours d'élaboration en vue d'un possible financement par le PNUD.			

	<u>1981-1983</u> Autres sources (estimation)
- Impact du tourisme sur la quantité et la qualité des ressources en eau	1,500.0
- Réutilisation des eaux usées	65.0
- Dessalement de l'eau de mer	42.0
- Utilisation de l'eau saumâtre et de l'eau salée pour l'irrigation	154.0
- Lutte contre l'érosion et la sédimentation	372.0
- Recharge naturelle des aquifères dans les zones arides ou semi-arides	87.0
- Stockage et recharge artificielle des eaux souterraines	230.0
- Techniques pour économiser l'eau	86.0
- Déminéralisation de l'eau destinée à la consommation de l'homme	65.0
- Intrusions de l'eau de mer	175.0
- Séminaire sur l'établissement de plans d'ensemble concernant l'eau	104.0
- Deux réunions d'experts informaticiens des pays	132.0
	<hr/> 3,012.0

<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1981-1983</u> <u>Autres sources</u>
-	72.0	-	3,050.5

## CHAPITRE 5 : SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES

81. L'unité PNUD/PNUE de coordination du programme à Genève a donné suite aux travaux de la Réunion d'experts des gouvernements (Malte, 1978) en organisant une série de missions d'enquête dans les pays méditerranéens. Par la suite, le PNUD a financé un projet d'assistance préparatoire de 200,000 dollars qui s'est traduit par la formulation d'un grand programme régional relatif aux sources d'énergie renouvelables d'un coût estimatif de 6,75 millions de dollars. Les principaux éléments de ce programme seront les suivants: essais et démonstrations de matériel destiné à produire de l'électricité d'origine éolienne, utilisation de l'énergie produite par la conversion photovoltaïque pour le pompage de l'eau, et dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre intérieure. Des études supplémentaires pourront porter sur l'analyse économique et financière des systèmes dans les conditions d'essai, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et les tests d'adaptation des consommateurs. Un important élément formation, comprenant notamment des séminaires et des journées d'étude, est intégré dans le projet envisagé.

82. Le PNUD examine actuellement ce programme pour se prononcer sur un possible financement par des fonds régionaux, et par d'autres sources qui se présenteraient.

83. Des activités parallèles pourront être prévues dans d'autres Etats côtiers qui ne répondent pas aux conditions requises pour recevoir l'assistance du PNUD. Il est possible aussi que la Communauté économique européenne finance certaines activités additionnelles. Il est impossible à ce stade d'estimer le coût du programme pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Des prévisions budgétaires révisées, ainsi qu'un rapport des activités entreprises avec un financement extérieur, seront peut-être soumises aux Parties contractantes à leur troisième réunion.

### PNUD et autres sources

Programme régional de 3,5 ans relatif aux sources d'énergie renouvelables	6,750,000 =====
---	--------------------

## CHAPITRE 6 : ETABLISSEMENTS HUMAINS

84. Une Réunion d'experts gouvernementaux sur les établissements humains côtiers de la Méditerranée s'est tenue à Split (Yougoslavie) du 22 au 24 septembre 1980. Des experts de 10 pays méditerranéens et les représentants du PNUE, d'HABITAT, du PNUD, de l'OMS et du CAR (Plan bleu) y ont participé.

85. Les experts ont étudié les problèmes des établissements humains en Méditerranée et ont recommandé qu'un projet sur les établissements humains à réaliser dans le cadre du PAP se compose des éléments ci-après (Réf/ UNEP/IG. 23/INF.23):

- les effets des migrations sur les établissements humains; problèmes d'hygiène et maladies transmissibles;
- planification régionale, aménagement des villes et plans d'occupation du sol; transports urbains et suburbains, transport maritime et problèmes particuliers des petites communautés et des îles;



CHAPITRE 7 : PROTECTION DES SOLS

89. Les participants à la Réunion intergouvernementale de Split, en 1977, ont demandé que soit engagée une action prioritaire de protection des sols, et leur demande a été confirmée aux réunions de 1979 à Genève et de 1980 à Barcelone.

90. Le PNUD a examiné attentivement les propositions reçues de la FAO et les avis recueillis à d'autres sources. Il a décidé qu'il ne serait pas justifié de financer des activités de caractère régional dans ce secteur et a fait connaître sa position au PNUE et à la FAO. Le CAR/PAP estime néanmoins qu'un nouvel effort devrait être fait et il propose une action sur les points ci-après:

- (i) prévention de la dégradation des sols par la désertification, la karstification et l'érosion;
- (ii) protection contre la dégradation du sol par l'activité de l'homme;
- (iii) réutilisation des zones agricoles abandonnées;
- (iv) réutilisation des zones détruites par le feu.

(pour les détails, voir UNEP/IG.23/INF.22).

	<u>1981</u>		<u>1982</u>		<u>1983</u>		<u>1981-83</u>
	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Autres sources
Coordination et exécution de la première phase	99,400	35,000					
Projets pilote (4-5)			250,000		200,000		
Coordination et synthèse des phases suivantes			40,000	25,000	200,800	25,000	1,000.0
<b>TOTAL</b>	<u>99,400</u>	<u>35,000</u>	<u>290,000</u>	<u>25,000</u>	<u>400,800</u>	<u>25,000</u>	<u>1,000.0</u>

En outre, on pense que la régionalisation de l'Écothèque méditerranéenne renforcera les capacités des pays de protéger les sols et la végétation dans les conditions du climat méditerranéen.

CHAPITRE 8 : TOURISME

91. Se fondant sur les recommandations formulées aux réunions intergouvernementales de 1977, 1978, 1979 et 1980, et comme cela s'est fait récemment dans d'autres domaines prioritaires, des experts de trois pays méditerranéens, des représentants du PNUE, de l'Unité de coordination PNUD/PNUE, de l'OMT et du CAR/PAP ont été réunis pour consultation à Genève les 13 et 14 novembre 1980. Ils étaient saisis de deux communications de l'OMT et du CAR/PAP qui ont servi de fondement à un débat sur la possibilité d'engager une action prioritaire en matière de tourisme.

92. Les participants à cette consultation ont défini plusieurs éléments d'un programme régional méditerranéen de 24 mois sur le tourisme; ces éléments sont groupés dans les cinq catégories ci-après:

- saturation dans le temps et dans l'espace;
- effets positifs et effets négatifs du tourisme;
- capacité de certaines zones de soutenir une activité touristique;
- planification d'ensemble en matière de tourisme;
- stratégie à mettre en oeuvre en vue d'une politique optimale du tourisme.

Le CAR/PAP et l'OMT préparent une documentation en vue de la phase préparatoire de ce projet, dont l'OMT prendrait la responsabilité principale.

	<u>1981</u>		<u>1982</u>		<u>1983</u>		<u>1981-83</u>
	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Fonds d'affect. spéc.Méd. PNUE	CAR/PAP	Autres sources
Coordination et synthèse	100,600	50,000	24,000	45,000	122,200	50,000	
Mise en oeuvre de projets pilote (4)			347,000		200,000		650,000
Total	<u>100,600</u>	<u>50,000</u>	<u>371,000</u>	<u>45,000</u>	<u>312,200</u>	<u>50,000</u>	<u>650,000</u>

CHAPITRE 9 : REGIONS, HABITATS ET ESPECES SPECIALEMENT PROTEGES

93. A la première Réunion des Parties contractantes, le PNUE a été invité à organiser, en coopération avec la FAO, l'UNESCO et l'UICN, une réunion intergouvernementale où seraient examinés, aux fins d'adoption, des directives et des principes techniques applicables à la désignation, à la création et à la gestion de zones méditerranéennes spécialement protégées, ainsi que d'autres questions connexes (voir UNEP/IG.14/9, annexe V, paragraphe 25(ii)).

94. La Réunion intergouvernementale a eu lieu à Athènes du 13 au 17 octobre 1980 pour adopter les directives en question. Mais les participants ont estimé qu'ils pouvaient aller plus loin et s'entendre déjà sur un projet de protocole, ce qui était un succès. Le projet de protocole et les recommandations élaborés à la réunion font l'objet du document UNEP/IG.23/INF.6.

95. Les participants ont recommandé qu'une version révisée du document sur les principes, les critères et les directives applicables à la désignation, à la création et à la gestion de régions marines et côtières protégées de la Méditerranée soit soumise aux gouvernements des Etats côtiers à la deuxième Réunion des Parties contractantes comme document de référence dont on pourrait s'inspirer dans les activités relatives aux régions protégées. Ce document révisé a été distribué sous la cote UNEP/IG.23/INF.7.

96. Les questions liées à l'extension du Protocole sont visées au chapitre 2 (Coût des réunions). Il s'agit:

- (i) d'établir, dans le cadre des activités du secrétariat chargé de coordonner le Plan d'action pour la Méditerranée et afin d'encourager la création d'un réseau de zones marines et côtières protégées et la coopération régionale dans ce domaine, un centre d'activités régional pour les régions protégées;
- (ii) d'installer en Tunisie le centre d'activités régional, que le Gouvernement tunisien a offert généreusement d'accueillir;
- (iii) de faire préparer, publier et mettre à jour par le centre d'activités régional, en coopération avec les organisations internationales intéressées, un catalogue des zones protégées de la Méditerranée.

	<u>Aires spécialement protégées</u>			<u>Autres sources</u>
	1981	1982	1983	
(i), (ii) Effectif (1 coordonnateur P.4, 1 documentaliste, 1 secrétaire) et coûts d'exploitation du CAR	-	90,000	90,000	72,000
(iii) Répertoire	-	20,000	20,000	
<b>TOTAL</b>	-	110,000	110,000	72,000
		=====	=====	=====

#### CHAPITRE 10 : INSTALLATIONS PORTUAIRES D'ACCUEIL

97. Les participants à la Réunion d'évaluation sur le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (Malte, 17-20 novembre 1980) ont recommandé qu'un projet régional sur les installations portuaires d'accueil soit inscrit dans le Plan d'action et exécuté sous l'autorité de l'Unité de coordination. Une proposition d'étude technique et économique a été reçue du Gouvernement italien et une autre de la Communauté économique européenne. Des études de faisabilité concernant certaines installations pourraient être envisagées en 1982-1983. Le coût de ces études ne figure pas au budget.

	<u>Install. portuaires d'accueil</u>			<u>Autres</u>
	1981	1982	1983	
Etude technique et économique	40,000	40,000	-	170,000

CHAPITRE 11 : FORMATION

98. La valeur essentielle de la formation pour la mise en oeuvre du Plan d'action est reconnue depuis l'adoption de ce Plan et plusieurs activités techniques comprennent régulièrement un élément formation. Néanmoins, à la Réunion d'évaluation de Monaco (1978), on a décidé de donner une plus grande importance aux activités de formation et on a désigné le Centre Sogesta, à Urbino, comme établissement régional de formation.

99. On envisage maintenant de donner à cette décision un caractère formel et d'inscrire au programme de travail un chapitre distinct sur la formation comme partie intégrante de la gestion de l'environnement.

100. Le Centre d'Urbino a élaboré une proposition concernant six stages de formation qui seraient organisés de 1981 à 1983:

1. Stage de base sur la région de la Méditerranée;
2. La pollution par les hydrocarbures dans la région de la Méditerranée;
3. Les ressources marines et sous-marines;
4. L'agriculture dans la région de la Méditerranée;
5. Les sources d'énergie renouvelables dans la région de la Méditerranée;
6. Les problèmes d'urbanisation dans la région de la Méditerranée.

101. Ces stages seraient mis au point en coopération, selon qu'il conviendrait, avec les Centres d'activités régionaux et avec les institutions intéressées et on ferait du centre une école de formation permanente de gestionnaires de l'environnement dans la région de la Méditerranée.

102. D'autre part, pour resserrer les relations de travail entre l'Unité de coordination et les Etats côtiers, on propose d'inviter tour à tour deux jeunes fonctionnaires ou deux scientifiques s'occupant de questions liées au Plan d'action pour la Méditerranée à venir faire à l'Unité des stages de deux mois. Ces fonctionnaires ou scientifiques se familiariseraient avec tous les aspects du Plan d'action, tout en participant à des activités en cours. Les frais de voyage en mission et les indemnités de subsistance leur seraient payés, sauf s'il étaient versés par des sources bilatérales.

	1981	1982	1983	Autres
1. Deux stages par an	180,000	180,000	180,000	60,000
2. 4 stagiaires par an	22,000	22,000	22,000	NA
TOTAL	202,000	202,000	202,000	60,000

CHAPITRE 12 : INFORMATION

103. C'est le PNUE, par l'intermédiaire de son fonctionnaire chargé de l'information à Genève, qui s'est occupé jusqu'à ce jour de l'information pour le compte du Plan d'action pour la Méditerranée. Pour faire connaître à l'opinion les problèmes de la pollution dans la Méditerranée et faire comprendre et appuyer les programmes élaborés pour la combattre, d'autres activités sont proposées. Il s'agirait:

- (i) d'encourager les Etats côtiers à proclamer une Journée de la Méditerranée où l'on mettrait l'accent sur les initiatives locales et qui ne coûterait rien au programme;
- (ii) de recenser le matériel audio-visuel existant et les conditions d'utilisation (sources, frais) de ce matériel; de publier un catalogue de films et d'autres matériels audio-visuels disponibles;
- (iii) d'encourager les gouvernements à diffuser sur leurs réseaux de télévision des documentaires sur la Méditerranée. On pourrait aussi envisager l'échange de films (doublés ou sous-titrés dans d'autres langues des pays riverains) sans frais pour le programme;
- (iv) d'organiser, en coopération avec la Communauté économique européenne, une exposition itinérante sur la Méditerranée.

	1981	1982	1983	Nations Unies et autres sources (estimations)
(i)	-	-	-	NA
(ii)	15,000	5,000	-	-
(iii)	-	-	-	NA
(iv)	10,000	10,000	10,000	NA
TOTAL	25,000 =====	15,000 =====	10,000 =====	NA

BUDGET DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Tableau récapitulatif

(en milliers de dollars des Etats Unis)

<u>Section I</u>	Fonds d'affect.spéc.Méd.-PNUE			Nations Unies et aut.sources
	1981	1982	1983	
Chapitre 1 - Coût de la coordination	714.2	812.7	877.7	
Coûts du transfert (maximum)	198.0	58.4	46.1	
Chapitre 2 - Réunions	244.0	270.4	291.4	68.0
Coûts du transfert (maximum)	-	130.0	140.4	NA
Chapitre 3 - Questions juridiques	20.0	60.0	70.0	500.0
Chapitre 4 - MED POL: sources	97.5	82.5	50.5	45.0
Chapitre 5 - MED POL: eaux côtières	308.0	394.0	306.0	225.0
Chapitre 6 - MED POL: zones de référ.	281.0	352.0	339.0	7,426.5
Chapitre 7 - MED POL: milieux	72.8	277.0	183.8	192.0
Chapitre 8 - MED POL: recherche	729.7	1,009.4	960.8	729.5
Chapitre 9 - Traitement des données	180.5	146.3	157.9	-
Chapitre 10 - Centre régional de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures	367.9	420.0	455.3	336.0
Chapitre 11 - Critères de la qualité de l'environnement	167.5	351.5	266.5	152.0
<u>Total partiel Section I</u>	3,381.1	4,364.2	4,145.4	9,674.0
<u>Section II</u>				
Chapitre 1 - Plan bleu	1,090.0	1,090.0	1,090.0	795.0
Chapitre 2 - Coordination PAP	144.0	275.0	403.0	472.5
Chapitre 3 - Aquaculture	-	-	-	2,480.0
Chapitre 4 - Eaux	-	72.0	-	3,050.5
Chapitre 5 - Energie	-	-	-	6,750.0
Chapitre 6 - Etablissements humains	160.0	320.0	457.0	1,145.0
Chapitre 7 - Sols	99.4	290.0	400.8	1,085.0

<u>Section II (suite)</u>	Fonds d'affect.spéc.Méd.-PNUE			Nations Unies et aut.sources
	1981	1982	1983	
Chapitre 8 - Tourisme	100.6	371.0	312.2	795.0
Chapitre 9 - Aires spéc.protégées	-	110.0	110.0	72.0
Chapitre 10 - Installations port. d'accueil	40.0	40.0	-	170.0
Chapitre 11 - Formation	202.0	202.0	202.0	60.0
Chapitre 12 - Information	25.0	15.0	10.0	NA
<u>Total partiel Section II</u>	1,861.0	2,785.0	2,985.0	16,875.0
TOTAL coût du programme Sections I et II	5,242.1	7,149.2	7,130.4	
Coût du programme après déduction de la contri- bution du PNUE de \$ 300,000	4,942.1	6,849.2	6,830.4	
TOTAL coût du Programme y compris 15 pour cent de frais administratifs	5,584.5	7,739.5	7,718.3	